

**Communiqué du 11 novembre 2016**

**Recours de quatre organisations accepté**

## **Le Tribunal fédéral stoppe le projet éolien du Schwyberg**

**Le projet de parc éolien de Schwyberg ne respecte pas les exigences du droit fédéral. Le jugement du Tribunal fédéral publié aujourd'hui est limpide : le recours à l'énergie éolienne doit se faire en misant sur des projets judicieux, qui respectent les règles en vigueur. Le projet du Schwyberg, au contraire, porte atteinte aux valeurs paysagères, aux milieux naturels et à la protection d'espèces menacées.**

Le Tribunal fédéral a fait connaître aujourd'hui sa décision sur le projet de parc éolien du Schwyberg. Il a accepté le recours des organisations de protection de la nature ASPO/BirdLife Suisse (soutenu par le Cercle ornithologique de Fribourg et la société Nos Oiseaux), la Fondation pour la protection et l'aménagement du Paysage FP, Mountain Wilderness et Pro Natura. Le TF renvoie l'ensemble du dossier au Tribunal cantonal fribourgeois pour un réexamen complet.

Le TF exige dans ses considérants qu'une pesée des intérêts globale soit effectuée, que des variantes et alternatives soient approfondies et que les intérêts de la protection du paysage, des biotopes et des espèces soient réellement pris en compte. La précédente décision du Tribunal cantonal de rejeter le recours des organisations en 2014 ne reposait pas sur ces éléments d'appréciation.

### **Un signal clair pour une production d'énergie éolienne respectueuse de la nature**

Les associations de protection de la nature saluent la décision du TF. Elles déplorent qu'un tel projet ait pu être soutenu aussi longtemps par le canton, alors que les atteintes aux valeurs naturelles étaient si manifestes. Les Préalpes fribourgeoises et la région du Schwyberg ont une très grande valeur paysagère et abritent des espèces d'oiseaux et de chauves-souris menacées. En outre, le site est situé sur un important couloir de migration des oiseaux.

Les ONG demandent formellement que le promoteur, les communes de Planfayon et de Plasselb et le canton renoncent enfin au projet de parc éolien du Schwyberg. Le recours à l'énergie éolienne doit se faire avec des projets qui respectent dès le départ le droit en vigueur. La décision du TF montre clairement que le parc du Schwyberg ne rentre pas dans cette catégorie.

## **L'efficacité énergétique et les énergies renouvelables sont la clé d'un avenir sans nucléaire**

La sortie de l'énergie nucléaire et la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050 sont faisables sans détruire les derniers paysages intacts de Suisse, les milieux naturels précieux et les espèces prioritaires menacées. L'efficacité énergétique seule permet des économies de 19,2 TWh, ce qui représente environ 600 fois la production prévisionnelle qu'aurait générée le parc de Schwyberg. L'énergie photovoltaïque est encore à un niveau très modeste, mais offre un potentiel gigantesque, considérant le nombre de bâtiments non classés à disposition. L'énergie hydraulique représente environ 57 % de la production d'électricité. Il ne reste que très peu de cours d'eau proches de l'état naturel en Suisse. Une exploitation supplémentaire provoquerait des atteintes importantes à la nature. Pour l'énergie éolienne, il existe un potentiel pour exploiter les ressources du vent aux endroits les moins problématiques. Il est important que des sites à haute valeur paysagère et abritant des espèces menacées comme Schwyberg ne soient pas intégrés dans les planifications cantonales.

### **Plus d'informations :**

- François Turrian, directeur romand, BirdLife Suisse, tél. 079 318 77 75
- Roman Hapka, directeur suppléant Fondation pour la Protection et l'aménagement du paysage FP, tél. 079 601 76 64
- Nicolas Wüthrich, responsable de l'information Pro Natura, tél. 079 212 52 54